

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 13 mars à dix-neuf heures,

Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 8 mars 2024

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres présents :

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Richard BLETON - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Odile LABROY - Vincent LACAZE Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX – Mme Delphine LIATARD à M. Guillaume LUYTON

Secrétaire de séance : Mme Laurence DELBECQ

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire des attributions du conseil municipal :

- DIA :

➤ Non usage du droit de préemption pour 7 DIA : Les Grandes Epines Bénites

130 Rue des Tilleuls

425 Route d'Epinouze

425 Route d'Epinouze

Les Petites Epines Bénites

Les Petites Epines Bénites

Les Petites Epines Bénites

➤ Usage du droit de préemption pour 1 DIA : Les Nouvelles Ecoles

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER
2024

Votants : 19

Pour : 19

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION IME ST-UZE ADAPEI 26 – INTERVENTION DE
CHRISTEL AVIGNON - BELKHIR

Nous avons reçu la demande de subvention de l'ADAPEI pour l'Institut Medico Educatif de St-Uze.

Il est proposé de verser la même subvention qu'en 2023, soit 100 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 100 € à l'ADAPEI pour l'année 2024.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : DENOMINATION D'IMPASSES POUR NUMEROTAGE – INTERVENTION DE
LUDOVIC LACROIX

Pour faciliter la fourniture des services publics tels que les secours, la connexion aux réseaux ou les services commerciaux, il convient de nommer plusieurs impasses.

Il est demandé au Conseil municipal de valider le nom de la rue :

- Située entre la parcelle AE 391 et la parcelle AE 775 : impasse des Merisiers,
- Située de la parcelle AD 461 et la parcelle AD 464 : impasse Le Clos du Verger
- Située de la parcelle AD 462 à la parcelle AD 464 : allée des Vergers
- Située de la parcelle AD 13 à la parcelle AD 464 : allée des Sports

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider les noms des rues tels que présentés ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : DEPLACEMENT DES PANNEAUX ENTREE DU VILLAGE – INTERVENTION
DE GUILLAUME LUYTON

Pour la sécurité des riverains aux abords des départementales, il est proposé de déplacer les panneaux d'entrée d'agglomération :

- sens Nord direction Epinouze sur la RD 53 PR 35+395
- sens Ouest direction Coinaud sur la RD 266 PR 10+115

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de valider le projet ci-dessus,
- DONNE mandat à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces s'y afférentes.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : DEMANDE D'ABRI ET AIDE AUX TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE –
INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Suite au déplacement de l'abribus intégré dans le projet de la traversée du village, il vous est proposé de solliciter une aide auprès de la REGION pour un nouvel abri et pour les travaux de mise en accessibilité de celui-ci.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention auprès de la Région pour le nouvel abri bus et pour les travaux de mise en accessibilité,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : MISE EN PLACE DE NOUVEAUX TARIFS POUR LA GARDERIE DU SOIR –
INTERVENTION DE DOMINIQUE ESCURE

Actuellement, un seul tarif est proposé pour la garderie du soir (de 16h à 18h) soit 2.40 € pour 2h.

Il vous est proposé de mettre en place un nouveau créneau avec un nouveau tarif pour la garderie du soir de 16h à 17h (1h) pour 1.30 € à partir de la rentrée scolaire 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- FIXE un nouveau créneau ainsi que le nouveau tarif pour la garderie du soir à compter de la rentrée scolaire 2024,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19 Pour : 19

OBJET : CONVENTION OFFRE SANTE COMMUNALE AVEC AXA – INTERVENTION
DE CHRISTEL AVIGNON - BELKHIR

Il est proposé d'approuver la convention pour l'offre santé communale avec l'assureur AXA.

La mutuelle communale est une complémentaire santé qui est proposée aux St-Sorlinois à un tarif avantageux. Cette offre est simple et accessible à tous, sans questionnaire médical, ni limite d'âge.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la convention avec l'assureur AXA pour la mutuelle communale,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19

Pour : 19

OBJET : INSTRUCTION PAR LE SERVICE ADS DES AUTORISATIONS PREALABLES DE LA PUBLICITE EXTERIEURE – INTERVENTION DE LUDOVIC LACROIX

Pour rappel, le Préfet détenait le pouvoir de police relatif aux demandes d'autorisations préalables de la publicité extérieure. Désormais, depuis le 1^{er} Janvier 2024, ce pouvoir de police a été transféré aux Maires des communes. Ainsi, il vous est proposé de faire instruire par le service ADS les autorisations préalables de publicité enseignes, préenseignes par le service ADS à compter du 01/01/2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'instruction des autorisations préalables de publicité enseignes, préenseignes par le service ADS à compter du 01/01/2024.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19

Pour : 19

OBJET : INSCRIPTION AU BUDGET – TRANCHE FERME TRAVERSEE DU VILLAGE INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Il est proposé d'inscrire au budget les travaux de la tranche ferme pour l'aménagement de la traversée du village pour un montant de 1 542 914.60 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'inscrire ce montant au budget avant le vote du budget primitif.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Votants : 19

Pour : 19

OBJET : OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BP – INTERVENTION DE LAURENCE DELBECQ

Suite à l'acquisition du terrain cadastré section AD n°542 de M. Alain BRUNET le 24 décembre 2019, nous devons nous acquitter du solde des frais de notaire pour un montant de 1.371,89 € auprès de LA SARL NOTAIRE LYON BUGEAUD.

Il est proposé d'inscrire au budget ces crédits avant le vote du budget primitif au compte 2111 pour un montant de 1 371.89 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE d'inscrire 1 371.89 € au compte 2111 avant le vote du budget primitif.

Votants : 19

Pour : 19

OBJET : ACQUISITION TERRAINS HABITAT DAUPHINOIS – INTERVENTION DE GUILLAUME LUYTON

Il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles AD 582 – AD 570 et AD 571 sises Route de Moras appartenant à Habitat Dauphinois suite à la division de la parcelle mère AD 523.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition des parcelles AD 582 – AD 570 et AD 571,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Votants : 19

Pour : 19

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

PRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

PERSONNEL

Arrivée de M. Sébastien GENTIL le 1^{er} mars 2024 en remplacement de M. Rudy CORDONNIER au sein de notre service technique.

EXTENSION CIMETIERE

La livraison du columbarium est prévue le lundi 18 mars et des travaux de mise en place sont programmés fin de semaine 12.

URBANISME

Le projet d'aménagement des « Prés de Veuze » est toujours en attente. Des fouilles archéologiques complémentaires sont demandées (75 % de la surface sont à découvrir). Celles-ci sont à la charge de l'aménageur. Ce dossier sera abordé lors de la prochaine commission Urbanisme.

VALLOIRE LOISIRS

Le vendredi 15 mars 2024 à 18h, Assemblée Générale de l'association Valloire Loisirs et inauguration de la Maison Bressy. 160 jeunes fréquentent les lieux - Arrivée d'une nouvelle salariée - Nouvelle permanence CAF qui fonctionne bien – Mise en place d'un accueil pour toutes démarches informatiques.

MARCHÉ

Malgré l'absence de buvette lors du dernier marché, les commerçants ont bien vendu.

Le planning des buvettes sera validé à la prochaine commission marché.

BATIMENT GRUEL

Les travaux de toiture et des côtés sont terminés. La levée de réserves est en cours. L'entreprise en charge des renforts de la charpente va intervenir prochainement. Les panneaux photovoltaïques vont être posés en avril 2024. La production d'électricité devrait débuter au mois de mai 2024.

TRAVAUX SUR LA RD 811 : LES MARGUERITS

Les travaux avancent bien. Colmatage en cours. La route sera fermée complètement à la circulation jusqu'au 9 avril 2024.

PLANTATIONS DE HAIES

300 m de haies vont être plantées sur le parc et vers l'ancienne STEP pour favoriser la biodiversité – Projet en lien avec la CCPDA.

DEFILE DU 19 MARS - RDV A 18H SUR LA PLACE AVEC LA FNACA